

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ COLLES ANAÉROBIES

CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION (CE) N° 1907/2006 (REACH) ET À LA RÉGLEMENTATION (UE) 2020/878

FREIN DE VIS DE RÉSISTANCE MOYENNE SWG

Numéro de matériel frein de vis_résistance moyenne_70010000175

Version : 8.0

Révisé le : 31/07/2023

Page : 1 sur 9

Remplace la version : 7.2

Imprimé : 31/07/2023

Langue : fr-FR

SECTION 1 | Identification de la substance/du mélange et de la société

Nom commercial : Frein de vis de résistance moyenne SWG

Cette fiche de données de sécurité

s'applique aux produits suivants :

Frein de vis de résistance moyenne SWG

1.2 Utilisation pertinente identifiée de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale :

Colle, produit d'étanchéité

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise :

SWG Schraubenwerk Gaisbach GmbH

Rue/boîte postale :

AM Bahnhof 50

Code postal, ville :

74638 Waldenburg, Allemagne

WWW :

www.swg.de

E-mail :

info.swg.de

Téléphone :

+49 (0) 7942 100-0

Fax : +49 (0) 7942 100-380

Service responsable de l'information :

Téléphone : +49 (0) 7942 100-0, e-mail : info.swg.de

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

GIZ-Nord, Göttingen Téléphone : +49 (0) 551-19240

SECTION 2 | Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) Ce mélange est classé comme non dangereux.

2.2 Éléments de l'étiquette

Mentions de danger sur l'étiquette (CLP) :

sans objet

Conseils de prudence :

sanst objet

2.3 Autres dangers

Risque particulier de glisser sur des produits qui s'échappent ou se répandent.

Propriétés de perturbation endocrinienne, résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Aucune information disponible

SECTION 3 | Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances :

non applicable

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique :

Mélange des substances suivantes avec des additifs non dangereux :

Ingrédients dangereux :

Formulation des mentions de danger H et EUH : voir section 16.

FREIN DE VIS DE RÉSISTANCE MOYENNE SWG

Numéro de matériel frein de vis_résistance moyenne_70010000175

Version : 8.0

Révisé le : 31/07/2023

Page : 2 sur 9

Remplace la version : 7.2

Imprimé : 31/07/2023

Langue : fr-FR

Identificateurs	Identification de la classification	Contenu
REACH 01-2119875400-42-xxxx CE n° 201-128-1 CAS 78-63-7	2,5-dimethyl-2,5-di(tert.-butylperoxy)hexane org. perox. D ; H242. Irri. peau 2 ; H315.	0,5-1 %
REACH 01-2119475796-19-xxxx CE n° 201-254-7 CAS 80-15-9	Hydroperoxyde de cumène Perox. Org. : E ; H242. Tox aiguë 4 ; H302. Tox aiguë 4 ; H312. Tox aiguë 3 ; H331. Corr. peau : 1B ; H314. STOT RE 2 ; H373. Aquatique chronique 2 ; H411. Limites de concentration spécifiques : Corr. peau : 1B ; H314 : C ≥ 10 %/Irri. peau 2 ; H315 : 3 % ≤ C < 10 %/Lés. ocul. 1 ; H318 : C < 10 %/Irri. yeux 2 ; H319 : 1 % ≤ C < 3 %/STOT SE 3 ; H335 : C < 10 %	< 0,5 % 3 % ≤

Remarques supplémentaires :

Contient du dioxyde de silicium et du polytétrafluoroéthylène.
Les limites maximales d'exposition professionnelle sont, le cas échéant, rapportées à la section 8.

SECTION 4 | Premiers soins

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation :

Déplacer la personne à l'air frais ; si nécessaire, pratiquer la respiration mécanique ou assurer une bonne oxygénation. Garder la personne au chaud et au calme. Consulter un médecin si les symptômes perdurent.

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Consulter un médecin en cas de réactions cutanées.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, en gardant les paupières ouvertes.
Si possible, retirer les lentilles de contact.

En cas d'ingestion :

Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.
Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas se faire vomir.
Ne jamais rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'ingestion :

Peut irriter la peau, les yeux et les voies respiratoires. En cas d'exposition prolongée et/ou fréquente, une inflammation de la peau et des muqueuses ne peut être exclue.
La déglutition peut entraîner des nausées, des faiblesses et une altération du système nerveux central.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traitement symptomatique.

SECTION 5 | Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Substance d'extinction

Substance d'extinction appropriée :

Mousse résistant aux alcools, poudre d'extinction sèche, dioxyde de carbone.

FREIN DE VIS DE RÉSISTANCE MOYENNE SWG

Numéro de matériel frein de vis_résistance moyenne_70010000175

Version : 8.0

Révisé le : 31/07/2023

Page : 3 sur 9

Remplace la version : 7.2

Imprimé : 31/07/2023

Langue : fr-FR

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.
Les gaz suivants peuvent se former en cas d'incendie : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux sapeurs-pompiers

Remarques supplémentaires :

Équipement de protection spécial pour la lutte contre l'incendie :
Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection intégrale.
Si cela peut être fait sans risque, retirer les récipients non endommagés de la zone de danger.
Éviter que l'eau d'extinction ne pénètre dans les eaux de surface ou souterraines.
Utiliser des projections d'eau pour minimiser la formation de vapeur
et supprimer toute vapeur qui s'est formée.

SECTION 6 | Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Garantir une ventilation suffisante. Éviter d'inhaler les brumes/vapeurs/aérosols.
Porter un équipement de protection approprié. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Éloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Remarques supplémentaires :

Ramasser mécaniquement avec un matériau hygroscopique (sable, diatomite, liant acide, liant universel) et placer dans des conteneurs appropriés pour l'élimination.
Risque particulier de glisser sur des produits qui s'échappent ou se répandent.

6.4 Référence aux autres sections

Voir aussi les sections 8 et 13.

SECTION 7 | Manipulation et entreposage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre**

Informations pour assurer une manipulation sûre : Assurer une bonne alimentation en air et une bonne ventilation des zones de stockage et des espaces de travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter d'inhaler les brumes/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection approprié. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Pendant le travail, éviter de manger, de boire et de fumer. Se laver soigneusement les mains après utilisation.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités éventuelles

Exigences relatives aux locaux d'entreposage et aux conteneurs :

Conserver les récipients secs et hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : < 20 °C

Ne pas soumettre à la chaleur et à la lumière solaire directe.

Informations sur le stockage avec d'autres substances :

Ne pas stocker avec des acides, des peroxydes, du cuivre ou des agents oxydants puissants.
Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

FREIN DE VIS DE RÉSISTANCE MOYENNE SWG

Numéro de matériel frein de vis_résistance moyenne_70010000175

Version : 8.0

Révisé le : 31/07/2023

Page : 4 sur 9

Remplace la version : 7.2

Imprimé : 31/07/2023

Langue : fr-FR

Classe de stockage : 10 = liquides inflammables, sauf classe de stockage 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) Aucune information disponible.

SECTION 8 | Contrôle d'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

8.2 Contrôles d'exposition

Assurer une bonne ventilation du local de travail et/ou prévoir un dispositif d'extraction sur le lieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Contrôles d'exposition sur le lieu de travail

Protection respiratoire :

Si la limite d'exposition professionnelle est dépassée, le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Filtre à particules P2 conformément à la norme EN 143. La classe de filtre de protection respiratoire doit être sélectionnée en fonction de la concentration maximale des contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) pouvant survenir lors de la manipulation du produit.

Protection des mains :

Gants de protection conformes à la norme EN 374, matériau des gants : PVC
Les informations du fabricant de gants de protection concernant la perméabilité et le temps de pénétration doivent être respectées.

N° CAS	Désignation	Type	Limite
7631-86-9	Dioxyde de silicose	Allemagne : Fondation allemande pour la recherche, à court terme	1,6 mg/m ³ (fraction respirable)
		Allemagne : Fondation allemande pour la recherche, à long terme	0,02 mg/m ³ (fraction respirable)
		Allemagne : TRGS 900, à long terme	4 mg/m ³ (fraction inhalable)
9002-84-0	Polytétrafluoroéthylène	Allemagne : Fondation allemande pour la recherche, à court terme	2,4 mg/m ³ multiplié par la densité du matériau (fraction respirable)
		Allemagne : Fondation allemande pour la recherche, à long terme	0,3 mg/m ³ multiplié par la densité du matériau (fraction respirable)
		Allemagne : Fondation allemande pour la recherche, à long terme	4 mg/m ³ multiplié par la densité du matériau (fraction inhalable)

Protection oculaire :

Lunettes de protection étanches conformément à la norme EN 166.

Protection du corps :

Porter des vêtements de protection appropriés durant l'utilisation.

Mesures de protection et d'hygiène :

Éviter d'inhaler les brumes/vapeurs/aérosols. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Se laver les mains soigneusement après utilisation. Pendant le travail, éviter de manger, de boire et de fumer. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Contrôles d'exposition environnementale

Voir "6.2 Précautions environnementales".

SECTION 9 | Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique à 20 °C et 101,3 kPa

liquide

Couleur :

différente, selon la coloration

Odeur :

caractéristique

Seuil olfactif :

Aucune information disponible

Point de fusion/point de congélation :

Aucune information disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :

Aucune information disponible

FREIN DE VIS DE RÉSISTANCE MOYENNE SWG

Numéro de matériel frein de vis_résistance moyenne_70010000175

Version : 8.0

Révisé le : 31/07/2023

Page : 5 sur 9

Remplace la version : 7.2

Imprimé : 31/07/2023

Langue : fr-FR

Inflammabilité :	Aucune information disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Aucune information disponible
Point d'éclair/portée d'éclair :	> 60 °C
Température de décomposition :	Aucune information disponible
pH :	Aucune information disponible
Viscosité cinématique :	Aucune information disponible
Solubilité :	Aucune information disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Aucune information disponible
Pression de vapeur :	Aucune information disponible
Densité :	Aucune information disponible
Densité de vapeur :	Aucune information disponible
Caractéristiques des particules :	Non applicable

9.2 Autres informations

Caractéristiques explosives :	Aucune information disponible
Caractéristiques oxydantes :	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune information disponible
Taux d'évaporation :	Aucune information disponible
Informations supplémentaires :	Aucune information disponible

SECTION 10 | Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Voir la sous-section "Possibilité de réactions dangereuses".

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage spécifiées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation exothermique peut se produire.

10.4 Conditions à éviterNe pas exposer à des températures supérieures à 15 °C.
Éviter les températures élevées et la lumière directe du soleil.**10.5 Matériaux incompatibles**

Acides, peroxydes, cuivre, agents oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique :

Pas de décomposition en cas d'utilisation appropriée.
Aucune information disponible**SECTION 11 | Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de dangers définies dans la réglementation (CE) n° 1272/2008**

Effets toxicologiques :	Les déclarations sont dérivées des caractéristiques des composants individuels. Il n'y a pas d'informations toxicologiques pour le produit lui-même.
Toxicité aiguë (par voie orale) :	Les critères de classification ne sont pas réunis sur la base des données disponibles.
Toxicité aiguë (par voie cutanée) :	Aucune donnée disponible.
Toxicité aiguë (par inhalation) :	Aucune donnée disponible.
Corrosion/irritation cutanée :	Les critères de classification ne sont pas réunis sur la base des données disponibles.

FREIN DE VIS DE RÉSISTANCE MOYENNE SWG

Numéro de matériel frein de vis_résistance moyenne_70010000175

Version : 8.0

Révisé le : 31/07/2023

Page : 6 sur 9

Remplace la version : 7.2

Imprimé : 31/07/2023

Langue : fr-FR

Lésions oculaires/irritation graves :	Les critères de classification ne sont pas réunis sur la base des données disponibles.
Sensibilisation respiratoire :	Aucune donnée disponible.
Sensibilisation cutanée :	Les critères de classification ne sont pas réunis sur la base des données disponibles.
Mutagénicité/génotoxicité des cellules germinales :	Aucune donnée disponible.
Cancérogénicité :	Aucune donnée disponible.
Reprotoxicité :	Aucune donnée disponible.
Effets sur et via le lait maternel :	Aucune donnée disponible.
Toxicité à la suite d'une exposition unique :	Aucune donnée disponible.
Toxicité à la suite d'une exposition répétée :	Aucune donnée disponible.
Risque d'aspiration :	Aucune donnée disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne :

Aucune information disponible

Symptômes

Peut irriter la peau, les yeux et les voies respiratoires.

En cas d'exposition prolongée et/ou fréquente, une inflammation de la peau et des muqueuses ne peut être exclue.

En cas d'ingestion :

La déglutition peut entraîner des nausées, des faiblesses et une altération du système nerveux central.

SECTION 12 | Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Classe de danger d'eau :

2 = manifestement dangereux pour l'eau

12.2 Persistance et dégradabilité

Remarques :

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau :

Aucune information disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucune information disponible

12.7 Autres effets indésirables

Informations générales :

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou les égouts.

FREIN DE VIS DE RÉSISTANCE MOYENNE SWG

Numéro de matériel frein de vis_résistance moyenne_70010000175

Version : 8.0

Révisé le : 31/07/2023

Page : 7 sur 9

Remplace la version : 7.2

Imprimé : 31/07/2023

Langue : fr-FR

SECTION 13 | Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Numéro de code de déchet :

08 04 10 = déchets de colles et de produits d'étanchéité autres que ceux mentionnés au 08 04 09

Recommandation :

Les déchets doivent être éliminés conformément à la réglementation officielle. Ils ne doivent pas être jetés avec les déchets ménagers. Ne pas déverser dans les égouts.

Emballage

Recommandation :

Les déchets doivent être éliminés conformément à la réglementation officielle. Les emballages contaminés doivent être traités de la même manière que la substance.

SECTION 14 | Informations sur le transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :

sans objet

ADN :

ID 9003

14.2 Désignation officielle de transport ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :

Illimité

ADN :

ID 9003, SUBSTANCES AYANT UN POINT D'ECLAIR SUPERIEUR À 60 °C ET MAXIMAL DE 100 °C.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :

sans objet

ADN :

Classe 9, code : M12

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR :

sans objet

14.5 Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement :

La substance ou le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement selon les critères du modèle ONU Réglementations

Polluant marin - IMDG :

non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport maritime en eaux intérieures (ADN)

Étiquette de danger :

-

Transport autorisé :

T

Équipement requis :

PP

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Aucune information disponible

SECTION 15 | Informations réglementaires**15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange****Réglementations nationales - Allemagne**

Classe de stockage :

10 = liquides inflammables, sauf classe de stockage 3

Classe de danger d'eau :

2 = manifestement dangereux pour l'eau

Instructions techniques, air :

5.2.5

FREIN DE VIS DE RÉSISTANCE MOYENNE SWG

Numéro de matériel threadlocker_medium-strength_70010000175

Version : 8.0

Révisé le : 31/07/2023

Page : 8 sur 9

Remplace la version : 7.2

Imprimé : 31/07/2023

Langue : fr-FR

Autres règles, restrictions et réglementations : Le produit n'est pas soumis à l'ordonnance allemande sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV).

Réglementations nationales - Etats membres de l'UE

Autres règles,

restrictions et réglementations : Aucune information disponible

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce mélange.

Formulaire des mentions H figurant aux sections 2 et 3 :

H242 = la chaleur peut provoquer un incendie.

H315 = provoque une irritation de la peau.

H302 = nocif en cas d'ingestion.

H312 = nocif au contact de la peau.

H314 = provoque de graves brûlures cutanées et des lésions oculaires.

H331 = toxique en cas d'inhalation.

H373 = peut provoquer des lésions aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

H411 = toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Raison des dernières modifications :

Modification de la section 2 : Identification

Date de publication initiale :

06/09/2017

SECTION 16 | Autres informations

Service délivrant la fiche technique : voir section 1 :

Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes :

Tox aiguë : Toxicité aiguë

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

OEL : Limite d'exposition professionnelle

Aquatique chronique : Dangereux pour l'eau - chronique

AS/NZS : Norme australienne/néo-zélandaise

CAS : Chemical Abstracts Service

CFR : Code des règlements fédéraux

CLP : Classification, étiquetage et emballage

DMEL : Dose dérivée avec effet minimal

DNEL : Dose dérivée sans effet

CE : Communauté européenne EN : Norme européenne

EQ : Quantités exceptées UE : Union européenne

IATA : Association du transport aérien international

IATA-DGR : Association du transport aérien international - Règlement sur les marchandises dangereuses

Code IBC : Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

Code IMDG : International Maritime Dangerous Goods Code

MWC : Concentration maximale sur le lieu de travail

FREIN DE VIS DE RÉSISTANCE MOYENNE SWG

Numéro de matériel threadlocker_medium-strength_70010000175

Version : 8.0

Révisé le : 31/07/2023

Page : 9 sur 9

Remplace la version : 7.2

Imprimé : 31/07/2023

Langue : fr-FR

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

Perox. Org. : Peroxyde organique

OSHA : Occupational Safety and Health Administration des Etats-Unis PBT :

Substance persistante, bioaccumulable et toxique

PNEC : Concentration prévisible sans effets

REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID : Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses par voie ferrovière

Corr. peau : Corrosif pour la peau

Irr. peau : Irritant pour la peau

STOT RE : Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

TRGS : Prescriptions techniques pour les substances dangereuses

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans cette fiche technique ont été compilées au mieux de nos connaissances et correspondent à l'état des connaissances à la date de révision. Toutefois, elles ne garantissent pas le respect de certaines caractéristiques au sens où elles seraient juridiquement contraignantes.

Les informations les plus récentes sur le produit sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://linktree.swg.de/home/languages?eanNumber=4009146588768>

